



# RÉSIDENCE IMPULSION

## APPEL À CANDIDATURES

Avril → Juin 2026

La résidence **IMPULSION** s'adresse à tout-e artiste désireux-se d'impliquer activement un groupe de personnes non-artistes à son processus de création.

Cette résidence annuelle de trois mois permet à un-e artiste d'amorcer ou de poursuivre une recherche dont le processus engage directement des personnes non-initiées à l'art contemporain : une classe, un centre de jour, une maison de quartier, un groupe de citoyen-nés, de MENA, d'apprenant-es FLE, etc... Concrètement, l'élan émane de l'artiste. Il pose un cadre et ses objectifs puis indique une trajectoire, laquelle sera remise en question, déviée, enrichie par le groupe qu'il aura constitué. Sous l'appellation d'*Impulsion*, cette résidence se situe comme une étape motrice dans le processus créatif, sans finalité attendue.

### MODALITÉS

#### QUE COMPREND LA RÉSIDENCE ?

L'artiste ou le collectif sélectionné-e par le jury reçoit :

- une bourse de 2500€ (TTC)
- un espace de travail (17m2)
- un accompagnement, à définir avec le-la lauréat-e.

Un contrat détaillé est signé en début de résidence entre l'ISELP et le-la lauréat-e.

#### QUI PEUT CANDIDATER ?

- Cet appel s'adresse aux créateur-ice-s (ou collectifs) qui intègrent dans leur pratique un dialogue avec des groupes de personnes non-artistes.
- Votre recherche devra porter sur le temps de travail et/ou le temps libre.
- Vous pouvez postuler à tout moment de votre parcours, sans limite d'âge, sans diplôme prérequis.
- Vous devez être domicilié-e en Belgique et le projet doit se dérouler à Bruxelles
- Votre pratique appartient au champ des arts plastiques et audiovisuels.

#### QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT ?

Pour constituer votre dossier, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

- Que signifie pour vous la recherche-crédation ?
- Quelles sont vos intentions spécifiques à l'égard de la résidence ?
- Quelle est votre méthodologie de travail ?
- Comment se manifeste la rencontre avec le public dans votre projet ?
- Avez-vous déjà un groupe avec lequel vous avez envie de co-construire ? Comment sollicitez-vous la participation des personnes avec lesquelles vous comptez travailler ?
- Qu'attendez-vous de l'ISELP vis-à-vis de votre projet ?

Votre projet sera communiqué sur un support au choix : papier (5 p. max. format A4, visuels non compris), fichier audio ou vidéo, mind map, etc.

#### JURY :

Un jury composé de l'équipe de médiation de l'ISELP ainsi que des membres extérieur-e-s issu-e-s du monde de l'art contemporain.

#### PROMOTION :

La promotion du travail du-de l'artiste est assurée par l'ISELP pendant toute la durée de sa résidence. L'ISELP se réserve le droit de reproduire une ou des image(s) sélectionnée(s) avec le-la résident-e sous quelque forme que ce soit, sur ses réseaux sociaux, dans la presse, dans son matériel promotionnel ou scientifique, dans le but de faire connaître cette recherche-crédation ou la participation de l'artiste au programme de résidence.

#### CALENDRIER :

- Date limite d'envoi des candidatures : 15 janvier 2026
- Annonce du-de la lauréat-e : 13 février 2026
- Résidence entre avril et juin 2026

**Votre démarche artistique croise les préoccupations de la résidence IMPULSION, mais vous avez des questions ?**

Nous vous invitons à nous contacter par mail.  
Géraldine Marchal : [g.marchal@iselp.be](mailto:g.marchal@iselp.be)  
Marjorie Bonnet : [m.bonnet@iselp.be](mailto:m.bonnet@iselp.be)

**ENVOYEZ VOTRE DOSSIER À :**

Géraldine Marchal : [g.marchal@iselp.be](mailto:g.marchal@iselp.be)

**DATE LIMITE DES CANDIDATURES :**

**15 JANVIER 2026**